



Objet : n°2017.014 : ENERGIE : TEPCU 2 Action Valorisation des énergies renouvelables du territoire

Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés au lieu ordinaire de ses séances le 5 avril 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	Présente
Guy HERMITTE Pour le Président empêché, Le 1er vice-Président,	<i>Absent</i>	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	<i>Absente</i>
Sébastien FINE	<i>Absent</i>	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	<i>Absente</i>	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	Pouvoir à Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	<i>Absent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Absent</i>

Vu

La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et son avenant signé le 20 mars 2017 et pour une durée de 3 ans

Le plan d'action du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte dont le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras porte certaines actions.

CONSIDERANT :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie de transition énergétique initiée par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et cela en partenariat avec les acteurs du territoire.

Que les actions du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte sont financés à hauteur de 80% par l'état ;

Qu'il semble pertinent pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras de travailler sur la valorisation des énergies renouvelables du territoire ;

Les objectifs et actions déclinés dans la fiche projet est mis en annexe.



Objet : n°2017.014 : ENERGIE : TEPCU 2 Action Valorisation des énergies renouvelables du territoire

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	10
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	10	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Décide de porter l'action du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte :

Action	Thématique	Calendrier	Budget action [€]	Budget autofinancement [€]
Action 19 : Valorisation des énergies renouvelables du territoire	6 Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux	2018 2019	34 000	6 800

- Décide de dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de ces actions ;
- Décide que cette action puisse être portée conjointement avec le Parc Naturel Régional du Queyras ;
- Approuve le plan de financement de l'action 19 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte :

Dépenses		Recettes	
Action 19 TEPCV 2	34 000€	Fond de financement de la transition énergétique	27 200 €
		Autofinancement	6 800 €
TOTAL	34 000€	TOTAL	34 000 €

- Autorise le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet ;
- Autorise le Président à inscrire la dépense au budget 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président
Pierre LEROY

